Novembre 2022

Les 4 groupes cimentiers produisant du clinker en France, Ciments Calcia (HeidelbergCement Group), Lafarge France (Membre du groupe Holcim), Eqiom (a CRH Company) et Vicat, ont été conviés ce mardi 8 novembre, par le Président de la République Emmanuel Macron, à une réunion sur la planification de la décarbonation de l'industrie à l'horizon 2030.

Une opportunité pour Bruno Pillon, président du Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC) et président des activités France de HeidelbergCement, de rappeler les enjeux et les actions du secteur.

Les industriels saluent les annonces qui ont été faites de poursuivre et renforcer le soutien de l'État et la démarche de Contrat de Transition Ecologique au niveau de chaque site. Ils partagent la volonté d'accélérer les possibilités de rehausser les ambitions de la trajectoire de décarbonation du secteur cimentier publiée en 2021. Enfin, la planification territoriale, avec le déploiement de hubs industriels et des infrastructures associées, répond à nos attentes et est totalement en phase avec la logique d'écologie territoriale développée de longue date par l'industrie cimentière.

Engagée dans une stratégie ambitieuse de réduction de ses émissions, l'industrie cimentière a, depuis 1990, diminué ses émissions de 40%. Elles sont passées de 17,7 millions de tonnes à 10,3 millions de tonnes en 2015, soit 2% des émissions de la France.

Pour 1/3, les émissions sont liées à l'utilisation de combustibles pour amener à plus de 1 400°C la matière (calcaire et argile) et produire le **clinker** (produit intermédiaire qui une fois broyé et mélangé a des constituants secondaires va produire le ciment).

Sur ce volet les leviers de décarbonation sont connus et déjà déployés sur les sites. Des annonces de modernisation ont été effectuées par l'ensemble des adhérents du SFIC. Plusieurs centaines de millions d'euros sont actuellement investis :

- dans l'efficacité énergétique ;
- dans des installations supplémentaires afin de substituer 80 % des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs dont des déchets énergétiques (cette année, les combustibles de substitution ont représenté 42 % des besoins en énergie thermique, soit une économie de plus de 1,8 MT de CO₂ d'origine fossile) ;
- dans le développement de nouveaux ciments bas carbone et dans l'élaboration de ciment à plus basse teneur

La feuille de route de l'industrie cimentière publiée en mai 2021 prévoit une baisse des émissions de 24% en 2030.

Les 2/3 restants des émissions de carbone du secteur cimentier sont liées à la décarbonatation du calcaire au moment de la production du clinker et sont donc, par nature, difficiles à réduire.

Les technologies de rupture type CSCV - Captage, Stockage du CO₂ et Valorisation - sont donc essentielles pour aller plus loin et continuer à produire un ciment compatible avec les objectifs de neutralité carbone de l'Europe. Le déploiement de ces technologies grâce au secteur cimentier crée une opportunité supplémentaire de création de valeur et d'emplois pour leurs territoires d'implantation, que ce soit par les infrastructures à créer dans le cas du stockage de CO₂ ou dans la production de molécules de synthèse dans le cas de la valorisation du CO₂. Fort de ces annonces, le secteur poursuit et accélère en confiance le déploiement de ces technologies particulièrement coûteuses mais incontournables. Ces investissements ne se feront qu'avec le soutien des pouvoirs publics.

Seule une action volontariste de développement de CSCV permettra le maintien d'un leadership français dans l'industrie des matériaux de construction.

Le secteur appelle donc à une planification territoriale que ce soit pour le transport, le stockage, la réutilisation du carbone ou encore le déploiement de nouveaux moyens de production d'une électricité décarbonée et compétitive. Par ailleurs, la mise en place des infrastructures et des hubs de transformation doit être réfléchie collectivement, dès aujourd'hui, en associant les porteurs de solutions technologiques.

Cet intense travail sur les process industriels se double d'un accompagnement de la filière de la construction avec, par exemple, la mise à disposition de la « boite à outils ». Développée par le SFIC, cette « boite à outils » a été conçue pour partager le fruit d'études et d'analyses qui montrent les pistes d'amélioration de l'impact carbone des parties d'ouvrage du gros oeuvre. Elle propose notamment des réflexions sur la conception des ouvrages pour une utilisation du béton qui permette de faire mieux en utilisant moins et mieux le matériau.

C'est également la responsabilité des industriels du secteur de s'engager dans cet accompagnement auprès des acteurs de la chaîne de valeur de la construction pour que les propriétés du béton (durabilité, résistance au feu, inertie thermique...) soient utilisées au plus juste.



Article imprimé le 16/04/2025 © infociments.fr